

INFORMATIONS DES ASSOCIATIONS

MATCHES JOUES PAR L'AST

TOURNOI LE 28 MARS

DE 10 H à 11 H 30

**Stade municipal
(équipes des petits)**

DIMANCHE 12 AVRIL à 15 h

AST1-PONT SAMBRE

DIMANCHE 19 AVRIL à 15 h

AST2-JENLAIN FC

DIMANCHE 26 AVRIL à 15 h

AST2-TRITH-SAINT-LEGER



INFORMATIONS MUNICIPALES

DIMANCHE 29 MARS

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
(SECOND TOUR)**

Ecole Hainaut-Baugnies

**Bureau ouvert de 8h à 18h
(possibilité de covoiturage pour toute per-
sonne ayant des difficultés à se déplacer,
s'inscrire en mairie : 03.27.45.42.82)**

Changement d'heure

PASSAGE À L'HEURE D'ÉTÉ DIMANCHE 29 MARS 2015

+ 1 heure

**Le passage à l'heure
d'été se déroulera
dimanche 29 mars 2015
à 2 heures du matin.**

**Il faudra ajouter 1 heure,
il sera alors 3 heures.**



Infographie © Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), 2015.

VENDREDI 10 AVRIL

COLLECTE DES DECHETS VERTS

**ensuite la collecte se fera tous les lundis pairs.
(voir l'éco guide édition 2015)**

Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



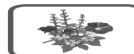
**tontes
de gazon**



**petits
branchages**



**feuilles,
taille de
végétaux**



**plantes,
végétaux
flétris**

LUNDI 13 AVRIL

**INAUGURATION DE LA SALLE
MULTIFONCTION A 11 H**

(Place de la Dodaine)



INFORMATIONS MUNICIPALES

MEGOTS DE CIGARETTE

Il a été constaté que des mégots de cigarettes sont jetés sur les trottoirs ainsi que dans les caniveaux devant certaines résidences : les trottoirs ne sont pas des cendriers !! Hormis le problème d'insalubrité les mégots engendrent d'importants problèmes de toxicité. Un mégot jeté à terre va disséminer des métaux lourds dans l'environnement et mettra 10 ans à se dégrader, entretemps, il aura pollué environ 500 litres d'eau, notamment s'il a jeté dans un caniveau. Nous comptons sur le civisme de chacun et chacune pour respecter le travail des agents d'entretien qui nettoient régulièrement ces caniveaux.



DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur du chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de première classe (35 euros).



INFORMATIONS MUNICIPALES

CANDIDATURE ALSH

La municipalité recherche des jeunes âgés entre 16 ans (révolus au 1er juillet) et 20 ans pour participer à l'encadrement (aide-animateur) de l'accueil de loisirs du mois de juillet (du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet).

Si vous êtes intéressés, veuillez adresser dès à présent une lettre de motivation et un cv à Mle DUEE Mathilde en mairie de Thivencelle.



ACCUEIL DE LOISIRS SUR LE THEME

« LES METIERS »

(du 27 avril au 7 mai de 9h à 16h30)

à la salle des fêtes de Thivencelle

Exceptionnellement, l'accueil des enfants se fera à 10h les lundis 27 avril et lundi 4 mai

